

Rapporteur : M. JACOT Henri

M. JACOT Henri, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. NARDONE Amaury : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je sais qu'il commence à se faire tard, mais je voudrais rappeler la position qu'a prise notre Groupe au fil du mandat sur les embauches d'agents municipaux.

Nous nous sommes systématiquement abstenus car nous avons considéré qu'il y avait un vrai travail à faire en matière de ressources humaines pour arriver notamment à un taux d'absentéisme qui soit beaucoup moins élevé qu'il n'est actuellement.

Lorsqu'on lit le bilan social de la ville, le dernier bilan social disponible n'est que celui de 2006, je m'en excuse je n'ai pas les chiffres de 2007, je ne pense pas qu'ils soient sortis, il est nettement expliqué que le taux d'absentéisme est de 6,7 %. Malheureusement, le calcul est fait sur une année de 365 jours.

Alors, une année travaillée, c'est environ 220 jours, peut-être 225 jours, ce qui porte ce taux à plus de 10 %, près de 11 %, l'équivalent environ, en moyenne –je cite vos propres chiffres Monsieur le Maire- de 23 jours non travaillés par agent et par an, soit quasiment un mois.

Autant j'ai salué M. Béghain, autant je suis désolé, je ne peux pas saluer l'action de M. Jacot, car ce chiffre là n'a pas beaucoup baissé, et si on veut considérer l'augmentation du nombre de nos agents pendant la période qui a été d'environ, je redis environ, car si on prend les équivalents temps plein, ils sont passés de 6 800 à 7 500, c'est-à-dire l'équivalent de 700 personnes de plus, soit 10 % d'augmentation. Si on prend ce qui est appelé « agents confondus », ils sont passés de 7 200 à 8 000, c'est-à-dire, environ 800. Gardons le chiffre de 700.

Toujours est-il que l'absentéisme que j'évoquais et qui correspond dans notre collectivité en 2006 à 167 000 journées non travaillées correspond à l'équivalent temps plein de 760 personnes, soit à peu près l'équivalent des personnes que vous avez embauchées, Monsieur le Maire.

Alors bien sûr, je ne mélange pas tout et notamment, je sais que dans ce taux d'absence, il y a des absences qui sont évidemment légitimes et justifiées, notamment des absences de maladies, des absences de maternité, etc... Il n'en demeure pas moins qu'il n'y a pas de raison que les collectivités locales connaissent des taux 2 à 3 fois supérieurs d'absentéisme aux entreprises privées. Nous croyons et nous

souhaitons que demain, une politique de gestion des ressources humaines soit mise en place dans notre ville qui aurait notamment pour ambition de motiver un peu plus le personnel et qui serait de nature à réduire ce taux d'absentéisme et donc à augmenter le nombre de journées travaillées par nos agents et donc inévitablement l'efficacité de notre municipalité.

C'est pourquoi sur ce rapport, comme sur les précédents, notre Groupe s'abstiendra en regrettant qu'effectivement on n'ait pas pu constater dans le mandat, une évolution notable. Je vous remercie.

M. JACOT Henri, Adjoint : Deux questions, d'une part sur l'absentéisme, M. Nardone vient de citer les chiffres de 2006. J'ai ici le bilan 2001. Il est à sa disposition, s'il le veut. Et le nombre de jours par agent en 2001 était de 27 jours. Il est passé à 23 jours. C'est une baisse qui est insuffisante, mais c'est une baisse. Voilà ce que je voulais lui rappeler.

Par ailleurs, je rappelle que nous avons eu ce débat sur l'absentéisme l'an dernier à propos du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et, effectivement, la Chambre Régionale de Comptes avait d'ailleurs noté cette évolution qui doit être naturellement accentuée, mais qui est nettement réalisée durant le mandat.

S'agissant ensuite de la création, M. Nardone peut effectivement discuter sur les chiffres de 700 et de 800. Je voudrais donner les lieux où ont été créés ces emplois, puisqu'au fond, il est très simple et très joli de dire qu'il faut supprimer les emplois et qu'on n'aurait pas dû créer ces emplois. Donc, je donne cette liste.

Sur effectivement 691 emplois : 216 ont été créés à l'Education, 190 à l'Enfance, 145 dans le domaine de la Sécurité, à savoir 88 à l'unité de contrôle de stationnement, dont les recettes reviennent par ailleurs à la ville, et 57 au niveau de la police pour le CSUL et le GOM, 78 ont été créés dans les bibliothèques, et enfin 62 dans divers services, en tout premier lieu, dans les mairies d'arrondissement au titre de l'excellence de l'accueil.

Donc, voilà les postes créés, Monsieur le Maire, ils correspondent tout à fait à l'étendue du périmètre de notre activité durant ce mandat. Vous avez tout à l'heure félicité l'évolution qui avait eu lieu en termes d'éducation et d'enfance. On retrouve les chiffres, voilà simplement ce que je voulais dire mais naturellement on pourrait plus détailler le cas échéant.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Jacot. Et je crois que chacun comprends bien que lorsque l'on ouvre une crèche, il faut y mettre un certain nombre de personnels, que les enfants ne vont pas se garder tout seul, que lorsque nous ouvrons les classes maternelles et primaires, il faut aussi y mettre du personnel, que si nous voulons ouvrir les bibliothèques, il

faut y mettre du personnel, que si nous voulons assurer la tranquillité du public, il faut aussi y mettre un peu de personnel.

Ce que j'aimerais c'est que l'on me dise dans quels endroits exactement il faut en supprimer car, à partir de là, s'ouvrirait le véritable débat. On n'aurait plus à débattre dans le « flou » en disant il y a trop de personnel, mais on aurait un débat sur les priorités d'un mandat. Nous assumons nos priorités, qui ont été celles de la petite enfance, et j'ai même cru, quelque fois, entendre dire que nous n'avions pas ouvert suffisamment de places de crèches. Si on en avait ouvert encore plus, évidemment on aurait augmenté encore le nombre de personnel.

Par ailleurs, je rappelle que nous avons redéployé beaucoup d'emplois : 404 emplois ont été redéployés au cours du mandat, ce qui veut dire que nous n'embauchons pas seulement, mais que nous essayons aussi de redéployer nos emplois de manière à avoir la gestion la plus performante. La masse salariale, d'année en année, a augmenté en moyenne de 3,03 % sur notre mandat, quand vous enlevez l'augmentation du point d'indice, décidé au niveau national, vous vous apercevez que nous avons fait un effort de gestion tout à fait rigoureux et c'est d'ailleurs comme cela que nous avons pu obtenir les résultats financiers que nous vous montrions tout à l'heure.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Unir Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)